



MODALITES DE RETRAIT DES DIPLOMES DU BREVET

Une invitation pour le 12 novembre 2018 (pour les élèves ayant été admis) a été envoyée avec les relevés de notes, si vous n'avez pas eu la possibilité de venir à cette date, nous vous invitons à partir du 20 novembre 2018 à venir le retirer au niveau du secrétariat de direction.

Les modalités de retrait sont les suivants :

1) Remise du diplôme au candidat

L'élève se présente au secrétariat de direction avec **sa carte d'identité** aux horaires indiqués ci-dessous.

2) Remise du diplôme à un représentant légal

Cette personne devra se présenter avec **sa carte d'identité, la photocopie de la carte d'identité du candidat et d'une procuration signée par le candidat** au secrétariat de direction aux horaires indiqués ci-dessous.

Horaires du secrétariat :

(hors vacances scolaires)

Lundi	8h00 – 17h15
Mardi	8h00 – 17h15
Mercredi	8h00 – 12h45
Jeudi	8h00 – 17h15
Vendredi	8h00 – 17h15

3) Transmission par courrier

Uniquement si l'élève ne pas se déplacer.

Le candidat doit envoyer une lettre précisant son identité et son adresse en joignant **la photocopie recto-verso de sa carte d'identité** et **des timbres poste d'une valeur de 6.35 euros** (pour l'envoi du diplôme).

Le secrétariat

Collège
Soutine

Le principal

Dossier suivi par
Adeline
GAUTIER

Tél. 02 37 22 28 28
Fax 02 37 22 61 60
ce.0281055v
@ac-orleans-
tours.fr

Allée Soutine
28300 Saint-
Prest